

Equipier première intervention -SLCI-EPI (recyclage)

 4 h  170,00 €

Public

Il est nécessaire de détenir le brevet d'équipier de 1ère intervention

Prérequis

Avoir suivi la formation d'équipier de première intervention - SLCI

Objectifs

Afin de conserver la validité de son brevet d'equipier de première intervention, le suivi sur base régulière d'un recyclage est nécessaire (tous les deux ans environ est conseillé). La formation comporte notamment un rappel des principaux éléments théoriques qui a trait à l'intervention en cas d'incendie ainsi que l'évacuation mais également des exercices pratiques de manipulation des équipements de protection contre l'incendie.

Rappel théorique:

- Les causes et les dangers des incendies
- Le triangle du feu
- Les mesures de prévention et la sensibilisation du personnel
- Les procédures d'alerte, d'alarme et d'évacuation des locaux
- Les procédés de détection et d'extinction automatique
- Le matériel de première intervention (extincteurs, dévidoirs, ...)
- Le rôle et mission des équipiers de première intervention
- Les procédures d'intervention.

Rappel pratique (réalisé à l'extérieur) :

- Exercices individuels d'extinction sur générateur de flammes avec différents moyens : Démonstrations avec des extincteurs à CO₂, eau + additif (mousse). En raison des mesures liées à la crise COVID, les extincteurs seront désinfectés après chaque utilisation.

Informations pratiques

› Droit d'inscription

170,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

📍 Liège

- > Le 5 février 2026
De 8h30 à 12h30
- > Le 14 avril 2026
De 8h30 à 12h30
- > Le 16 juin 2026
De 8h30 à 12h30

> Certificat - Attestation

Attestation de suivi de recyclage remis en fin de formation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>) .

> Reconnaissance

Cette formation répond aux prescriptions de la Gestion Dynamique des Risques contenue dans le Code sur le Bien-être au Travail qui demande aux entreprises d'organiser un service de prévention et de lutte contre l'incendie, comportant un nombre suffisant de personnes exercées à l'emploi du matériel anti-incendie.